

cule la traditionnelle définition essentialiste et ethnocentriste du judaïsme et témoigne de la persistance d'une pensée progressiste, combinant recherche historique et universalisme.

P. T.

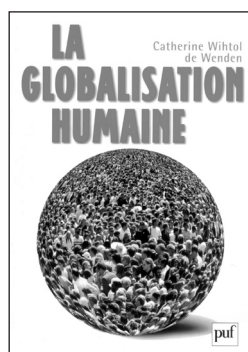
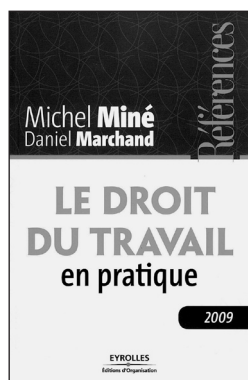
Le Droit du travail en pratique

Michel Miné, Daniel Marchand
Editions Eyrolles
Mai 2009, 572 pages, 30 euros

Cet ouvrage est destiné aux étudiants qui poursuivent un cursus juridique, et particulièrement l'enseignement du droit du travail dispensé pendant les deux semestres de la troisième année de licence en droit. Il s'adresse également à tous les juristes et praticiens de cette matière.

Après une introduction présentant le droit du travail (formation, caractères, sources) et soulignant le rôle de l'Etat, l'ouvrage se divise en deux parties. La première partie traite de l'entreprise : son organisation sociale, ses structures, les pouvoirs et contre-pouvoirs qui s'y manifestent, y compris le statut protecteur des représentants des travailleurs ; puis l'entrée du salarié dans l'entreprise, et donc les contrats intégrant le salarié dans celle-ci, ainsi que les changements affectant la relation de travail ainsi constituée. Enfin l'ouvrage s'intéresse à la sortie du salarié de l'entreprise (droit commun, licenciement pour motif économique, autres modes de rupture dont la rupture conventionnelle issue de la loi du 25 juin 2008, suites de la rupture).

La seconde partie est consacrée au travail : statut légal de la détermination collective des conditions de travail (questions essentielles relatives à la dignité dans le travail et à la lutte contre les discriminations, aux conditions et à l'organisation du travail). On n'aura garde d'oublier



à cet égard que Michel Miné, professeur de droit du travail au Cnam, est également membre du comité consultatif de la Halde et de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes. S'appuyant sur les textes recodifiés et sur la jurisprudence la plus récente, cet ouvrage tente de répondre aux questions essentielles de la réflexion doctrinale, et bénéficie de l'expérience variée de ses auteurs.

P. T.

La Globalisation humaine

Catherine Wihtol de Wenden
Puf
Septembre 2009, 262 pages, 26 euros

L'ouvrage de Catherine Wihtol de Wenden s'inscrit dans le fil d'un travail suivi et approfondi sur les facettes et ressorts multiples des migrations. Celles et ceux qui ont lu ses ouvrages précédents apprécieront d'autant plus son apport ; les autres découvriront – au-delà de l'ampleur d'un phénomène et de sa complexité – son caractère tout à la fois incontournable et décisif pour l'avenir d'une humanité confrontée à sa propre dimension globale. De fait, nous vivons le temps de migrations mondialisées. Les causes en sont multiples et se combinent : urbanisation, scolarisation, information, facilitation des transports et ouverture des frontières de pays hier fermés, pour aboutir à créer une intense mobilité. Ce phénomène bouscule bien des données historiques et dessine vraisemblablement, de façon durable, le profil des mondes à venir. Traditionnellement terre de départ, l'Europe est devenue terre d'accueil. L'Asie, grand réservoir de population, effectue une migration planétaire par ses diasporas. L'Afrique est entrée dans la mobilité interne et exter-

ne, parfois dans des conditions dramatiques.

De son côté, le continent américain connaît un intense déplacement démographique du Sud vers le Nord, tandis que des migrations Sud-Sud traversent la Méditerranée et le Moyen-Orient et que les migrations Est-Ouest, suite à l'ouverture des frontières du monde russe et chinois, se déploient de l'Extrême-Orient à l'Europe centrale et orientale...

Autant de données qui indiquent que nous sommes entrés dans la seconde épopée migratoire de l'âge moderne, après la grande période des années 1880-1930.

On sait que cette évolution n'a rien d'un chemin pavé de roses ; plus souvent qu'à son tour elle bouleverse, inquiète, provoque défiances et crispations de tous ordres. Elle interpelle la capacité de l'Etat-nation à contrôler ses frontières et à définir son identité tout en construisant de nouveaux acteurs transnationaux, dans les champs économiques, culturels, politiques ou familiaux. Dans des sociétés toujours plus urbanisées, où les villes métropoles sont des pôles d'intense mobilité et d'exclusions multiples, elle exacerbe les nouveaux défis les questions du vivre ensemble, du développement, des risques environnementaux, de la gouvernance mondiale, et, *in fine*, de la reconnaissance d'un droit à la mobilité comme droit fondamental de l'homme.

Dans ce contexte tendu, l'évolution du droit international vers une plus grande reconnaissance des droits des minorités, la prise en compte – avec ses avancées et ses reculs – d'une justice pénale internationale vient souligner l'urgence à penser mondialement les migrations, dans toutes leurs dimensions, singulièrement celles qui relèvent du respect des droits de l'Homme. Elle invite à repasser les notions de d'Etat-nation, nationalité, de citoyenneté au marbre des réalités mondiales en devenir. Dans l'immédiat, elle soulève avec

urgence la question d'un droit à la mobilité comme droit fondamental, face aux dysfonctionnements et barbaries des contrôles frontaliers. A cet égard Catherine Wihtol de Wenden, dont nos lecteurs savent qu'elle est aussi membre du Comité central de la LDH, souligne le rôle important joué par les ONG internationales, associations de migrants, de solidarité et de défense des droits de l'Homme pour proposer une gouvernance mondiale des migrations dans une perspective d'égalité de droits. Nouvelle par son ampleur et son audace, cette mise en perspective volontariste s'appuie sur les évolutions lourdes de la mondialisation; on sait qu'elle se heurte à fortes parties et que l'histoire n'est jamais écrite à l'avance. C'est tout le mérite de *La Globalisation humaine* de nous introduire à la complexité des problèmes posés, sans jamais nous faire oublier que c'est le projet politique qui, *in fine*, organise les termes de leur dépassement.

P. T.

Lebrac, trois mois de prison

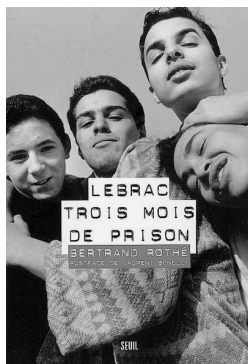
Bertrand Rothé

Seuil

Mai 2009, 282 pages

18 euros

Puisqu'il est, paraît-il, devenu inutile de lire *La Princesse de Clèves*, changeons donc de style, d'époque et de milieu, offrons-nous une relecture de *La Guerre des boutons*. C'est ce que nous propose Bertrand Rothé dans son roman *Lebrac, trois mois de prison*. On y retrouve, transposés à notre époque, la trame même du roman de Louis Pergaud, les rivalités ancestrales entre la bande des Velrans et celle des Longevernes, l'héroïsme de leurs chefs et les représailles vis-à-vis des traîtres... A quelques nuances près, le procédé fonctionne



plutôt bien et comme près d'un siècle sépare l'œuvre originale de sa suite contemporaine, le décor n'est plus une France rurale mais « une France des quartiers ».

Pour écrire son ouvrage, l'auteur a demandé à des juges, des policiers et des éducateurs de relire Louis Pergaud à la lumière de leur positionnement professionnel d'aujourd'hui. Ce parti pris permet de mettre en évidence le fonctionnement de la justice des mineurs, principalement à partir du cas de Lebrac, le chef des Longevernes, dont les ennuis avec la justice commencent avec l'agression d'Aztec des Gués, le chef des Velrans. Lebrac est alors interpellé dans son collège, mis en garde à vue après une palpation de sécurité, puis présenté au juge des mineurs. Il est toutefois laissé en liberté conditionnelle en sa qualité de primo-délinquant scolarisé. Mais les affrontements entre les deux bandes rivales continuent et Lebrac est amené à punir « un traître », en le menaçant notamment de lui brûler les pieds. A partir de là, la machine judiciaire s'emballe et toutes les procédures s'enchevêtrent. De nouveau interpellé, Lebrac est mis en examen, avec deux de ses camarades, pour violences en bande organisée sur mineur de moins de quinze ans. Tous trois sont alors placés sous mandat de dépôt correctionnel, incarcérés pendant cinq jours et traduits devant le tribunal, dans le cadre de la procédure de présentation immédiate. Durant le procès, l'avocate de la victime fait brillamment valoir le traumatisme de son client et le procureur ayant insisté sur la dimension de récidiviste de Lebrac, des peines de trois mois fermes de prison pour celui-ci et de cinq mois avec sursis pour ses deux complices sont prononcées. En détention, Lebrac ne peut être accueilli au centre scolaire, faute de place.

Une jeunesse stigmatisée

Le message de Bertrand Rothé est clair: si « son » Lebrac en arrive

là, c'est bien parce notre société, devant laquelle on joue et rejoue la grande scène de la « tolérance zéro » – sauf toutefois pour délinquance financière – finit par dramatiser et pénaliser des actes qui ont ému et fait rire le public, il n'y a pas si longtemps. C'est aussi parce que la justice des mineurs, constamment dépeinte par certains comme trop laxiste, est en fait de plus en plus sévère et que depuis plusieurs années, on ne cesse de promulguer de nouvelles lois qui créent de nouveaux délits. Divers travaux, notamment ceux de Laurent Muchielli, ont déjà démontré, chiffres à l'appui, que ce laxisme était une contre-vérité mais l'opinion publique reste souvent sceptique. Espérons que la fiction de Bertrand Rothé, écrite avant la loi sur la récidive et les peines planchers, avant la loi Estrosi sur les bandes, avant l'apparition de nouveaux fichiers de police – autant de nouveaux dispositifs qui concernent aussi les mineurs – sera plus convaincante!

Improbable également de retrouver l'univers de *La Guerre des boutons* sans se pencher sur le phénomène des bandes. Celles qu'on retrouve dans cette nouvelle version du roman diffèrent peu de celles décrites par Louis Pergaud: origines obscures de la rivalité, développement d'une idéologie communautaire forte et d'un certain code de l'honneur, émergence de souffre-douleur, conflits de territoires... Si depuis longtemps les jeunes aiment se regrouper en petits clans qui échappent au monde des adultes, on aurait toutefois tort de ne voir dans ce processus qu'une étape incontournable de la socialisation adolescente. Effectivement, les bandes peuvent être déviantes, avec leurs règlements de comptes, leur loi du silence, leurs dégradations de toutes sortes. En même temps, Louis Pergaud comme Bertrand Rothé montrent clairement la nécessité de raison garder et de ne pas assi-